COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2011

Présents: MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, URRUSTOY, Mme

ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOIPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, LAMPLE, SOUMET, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme SALTHUN-LASSALLE, GINIEIS, MAILLET, Mme REGUEIRO,

LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs: Anne-Marie BARRERE à André BERNOS

Jean-Claude ELICHIRY à Gérard URRUSTOY Jean BEDECARRAX à Jean-Etienne GAILLAT

Marie ECHEPARE à Henri GIMENEZ
Jean-Pierre DOMECQ à Bernard UTHURRY
Philippe GARROTE à Marie-Lyse GASTON
Anne BARBET à Patrick MAILLET

Dolores CABELLO à Jean-Michel BRUGIDOU

Suppléants: René PETUYA suppléant de France JAUBERT-BATAILLE

Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Georgette SALHI suppléante de Véronique PEBEYRE

Excusés: Jean CASABONNE, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Michel

LAURONCE, Yves TOURAINE, Eliane YTHIER, Robert BAREILLE, Nicolas MALEIG,

Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Jean-Pierre TERUEL.

RAPPORT N₀₈

COMMUNE DE LASSEUBETAT ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

- M. VALIANI indique qu'afin que le SPANC puisse mettre en œuvre ses missions et bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général, il était nécessaire que deux conditions soient réunies :
- Schéma directeur d'assainissement de toutes les communes
- Etude diagnostic des installations d'assainissement autonome

C'est ainsi que chaque commune de la CCPO a réalisé et approuvé son schéma directeur d'assainissement après enquête publique. Le SPANC a pris en charge ensuite la réalisation des diagnostics d'assainissement.

Lorsque la commune de LASSEUBETAT a intégré la CCPO, elle avait déjà réalisé et pris en charge le diagnostic des installations d'assainissement individuel en prestation de service par la SAUR, sans bénéficier de subventions. Par contre, elle n'avait pas réalisé son schéma directeur d'assainissement.

Le Bureau a donc proposé que le SPANC prenne en charge la réalisation du schéma directeur d'assainissement. Cette opération sera menée parallèlement à l'élaboration du PLU confiée au service Aménagement Urbanisme de la CCPO.

Pour cela, une consultation sera lancée auprès d'entreprises spécialisées. Le coût de cette opération est estimé à 5 000 € HT. Le financement serait assuré par une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % si le schéma est approuvé après enquête publique et les cotisations des usagers de Lasseubetat qui sont assujettis à redevance.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2011.

Ouï à cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager le schéma directeur d'assainissement de la commune de Lasseubetat
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation et signer le marché qui en découle

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT